

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES – ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE RAMONCHAMP

Tél : 03.29.25.01.73

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

GRANDE RUE

N°51/2024

Le Maire de Ramonchamp,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-5, R411-18, R4116-20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-2 et L2213-6

Vu le Code Pénal, notamment son article R26-15

Considérant la nécessité de règlementer le stationnement afin d'effectuer les travaux de rénovation de toiture sur le bâtiment communal sis 10 grande rue par l'entreprise MARQUIS en charge des travaux

A R R E T E

Article 1 : Afin d'assurer la sécurité pendant la durée des travaux le stationnement sera interdit sur le petit parking jouxtant le bâtiment ainsi que sur les deux places de stationnement devant le bâtiment à compter du lundi 3 juin jusqu'au 21 juin 2024

Articles 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise MARQUIS en charge des travaux

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Article 5: La secrétaire de Mairie, la brigade de gendarmerie du Thillot, la Police Intercommunale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

A Ramonchamp, le 29 mai 2024

Le Maire

André DEMANGE

